L'incident est clos.

Les chapitres 1 à 33 sont adoptés.

M. Dessaigne demande que la discussion continue par le budget des Beaux-Arts.

Les trente premiers chapitres des Beaux-arts sont adoptés.

Sur le chapitre 14, M. Bitré demande le maintien de la suppression de 50000 francs, votée par la Chambre sur la subvention de l'Opéra.

M. Denormandie rapporteur, demande le rétablissement du crédit.

M. Buffet s'étonne qu'une pareille proposition émane d'un gouvernement qui veut retirer les droits financiers au Sénat et qui, maintenant, lui demande le relèvement d'un crédit supprimé par la Chambre (Approbation à droite).

M. Fisquet dit : « Je demande de voter un crédit présenté par le gouvernement, mais je n'admet pas qu'un pareil relèvement de crédit puisse être proposé au Sénat (Bruit prolongé).

M. Sébline critique les paroles de M. Fisquet sont inopportunes.

M. Fisquet réplique que le gouvernement croit pouvoir proposer le relèvement qu'il a présenté lui-même sans crainte pour cela que l'initiative du relèvement puisse venir du Sénat.

Le Crédit de 50,000 fr. est rétabli.

Les autres articles du budget des beaux arts sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

La séance est levée.

L'ÉLECTION DE LA SEINE

Paris, 24 décembre.

On croit généralement que les électeurs de la Seine seront convoqués à très brève échéance pour donner un successeur à M. Hude, député décédé.

Quelques députés républicains annoncent que l'élection aura lieu le dimanche 27 janvier.

Les candidats seront probablement le général Boulanger et M. Auguste Vacquerie, porté par tous les républicains.

LE « NOEL » DE Mme CARNOT

Paris, 24 décembre.

Mme Carnot s'est rendue, à trois heures, à la maison des Enfants assistés, pour faire une distribution de joujoux aux jeunes pensionnaires de cet établissement.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Paris, 24 décembre.

A l'élection au conseil général pour le canton de Castelnau (Tarn), M. Viste, républicain, a été élu par 2.026 voix.

Au canton de Blanzac (Charente), M. de Sazerac de la Forge, conservateur, a été élu par 1.426 voix contre M. Cazniou, républicain, qui en a eu 814.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Le crime de la place Pereire

Un pharmacien qui tue l'amant de sa femme. — Devant la cour d'assises. — Acquittement.

Paris, 24 décembre.

C'est aujourd'hui qu'a comparu devant la cour d'assises de la Seine le pharmacien Coignet.

Nos lecteurs n'ont pas oublié cette affaire qui a passionné tout Paris au commencement de cet hiver.

M. Coignet qui tient une pharmacie place Pereire, s'était marié très jeune avec sa cousine germaine : il est père de deux enfants, une fillette de cinq ans et un petit garçon de vingt mois.

Mme Coignet était d'une conduite légère et était l'objet de conversations du quartier ; le mari eut des soupçons et exerça une active surveillance.

Le 4 octobre dernier, le matin, M. Coignet avait été conduire sa petite fille à l'école.

En rentrant, à neuf heures, c'est-à-dire un peu avant son heure habituelle, il n'aperçut pas dans la pharmacie son élève Courdal.

Il appela : ne recevant pas de réponse, il pénétra dans l'arrière-boutique.

Il aperçut alors Mme Coignet et son élève dans une attitude et dans une toilette plus que suspectes.

Le pharmacien, ivre de colère, saisit un revolver et tua Courdal.

L'audience est ouverte à onze heures et demie sous la présidence de M. le conseiller Gautier.

Grande affluence dans la salle où les dames sont en majorité.

L'accusé est un homme de 34 ans, petit, à physionomie intelligente.

L'interrogatoire

M. Coignet a répété ce qu'il avait déjà dit à l'instruction, à savoir que son intention, en rentrant chez lui précipitamment chez lui le 2 octobre, était simplement de s'assurer que ces soupçons étaient fondés, et non de tuer les coupables.

— C'est, a-t-il ajouté, le cynisme de ma femme qui m'a fait perdre la tête.

Il affirme qu'il n'avait jamais négligé sa femme.

D. Elle prétend que vous étiez absorbé par des observations astronomiques ?

R. Oh ! une ou deux fois par semaine, quand le temps lui permettait.

D. Vous avez prétendu que votre femme était hystérique ?

R. C'est ce que m'ont dit les médecins.

D. Il paraît qu'elle buvait plus que de raison ?

R. Oh ! oui.

D. Votre femme n'avait pas craint de vous avouer qu'elle avait cherché à devenir la maîtresse de votre frère, pendant un de vos voyages à Orléans ?

R. Elle ajouta même : « Je me livrerai à qui je pourrai. »

D. Elle vous avait prévenu que *si vous pratiquiez* des élèves en pharmacie, elle en ferait ses amants. Il fallait vous montrer plus prudent. Quand vos soupçons se sont éveillés, vous devez du moins surveiller Courdal.

R. Cétait un excellent élève, qui faisait très bien son service. Pour le renvoyer sans être sûre, il aurait fallu lui chercher une querelle d'Allemand.

D. Il saurait bien comprir.

R. Je voulais être certain... et puis, j'en aurais pris un autre, c'est été le même chose !

M. Courdal, père de la victime, dans une déposition émue, explique que son fils était un « modèle », et que, s'il a eu des relations avec Mme Coignet, c'est qu'il n'a pas su, jeune comme il l'était se défendre contre les entreprises de cette femme.

Le huis clos

Le huis clos estordonné pour l'audition de Mme Coignet. C'est une petite femme boulotte, au visage plein, assez agréable.

Notons seulement que le témoin prétend avoir cédé aux désirs exprimés par Courdal sans les avoir provoqués, — cela en dépit d'un billet d'elle, trouvé dans la poche de Courdal et qui est ainsi conçu :

« Si je n'avais été la première à le faire connaître mes sentiments, m'aurais-tu fait comprendre les tien ? »

Elle nie avoir tenu à son mari les propos cynisques qui celui ci lui attribue.

L'acquittement

Sur la plaidoirie de M. Signorino, le jury a rapporté un verdict d'acquittement.

UN DUEL DE JOURNALISTES

Paris, 24 décembre.

Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin entre deux journalistes, MM. Louis Davyl et F. Danesco, ce dernier a reçu une blessure assez grave à l'avant-bras. Le motif du duel est une appréciation de M. L. Davyl que M. Danesco a trouvé injurieuse pour la mémoire de son père.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

Paris, 24 décembre.

L'ex impératrice Eugénie a quitté Paris ce matin se rendant en Angleterre.

Calais, 24 décembre.

La veuve de Napoléon III part pour Douvres sur le paquebot Victoria.

LE NOTAIRE MARY CLIQUET

Paris, 23 décembre.

Mary Cliquet, l'ancien notaire et auteur dramatique, qui est en ce moment à Nouméa, vient de se faire octroyer, en compagnie d'un autre forçat, nommé Monin, un petit supplément de cinq ans de travaux forcés pour de nouvelles fredaines.

Cliquet et Monin avaient fabriqué avec une habileté extraordinaire tout un stock de faux titres et les avaient ensuite fait négocier par un libéré nommé Trompette.

Il faut avouer qu'il est tout au moins imprudent de se livrer à une spéculation de ce genre quand on est domicilié à Nouméa.

LES DRAMES DE L'AMOUR

Assassinat et suicide

Issoudun, 23 décembre.

Chambige fait école aux champs.

Louis Girardeau, paysan aisé, a assassiné hier, à l'aide d'un revolver, au hameau de Dormillard, commune d'Issoudun, la femme Fouillat, laitière, mère de deux jeunes enfants. Son crime commis, il s'est fait sauter la cervelle.

On a trouvé dans une de ses poches la déclaration suivante :

« J'aimais cette adorable créature et je me suis substitué pour elle. Elle m'a tout donné : ses amours et ses faveurs. Je meurs à ses pieds. »

PETITE GRÈVE

Paris, 24 décembre.

Une petite grève s'est déclarée aujourd'hui parmi les terrassiers qui travaillent au nombre d'une cinquantaine environ, au boulevard d'Alsace-Lorraine. Les ouvriers demandent une augmentation de 22 centimes. Ils n'ont pas cessé d'être calmes.

FRANCE ET ITALIE

Paris, 24 décembre.

De nombreurs sénateurs, députés, présidents de diverses sociétés et d'autres personnages ont constitué un comité central de vigilance pour la liberté et la paix siégeant à Milan une adresse applaudissant son généreux appel les Italiens. Elle le félicite d'avoir protesté contre de périlleux entraînements.

La politique jalouse et menaçante a nui non seulement aux intérêts des Italiens mais à la cause de l'humanité. La paix est la condition première de la civilisation. Tous les peuples abjurant leurs anciennes erreurs doivent se faire une gloire d'y coopérer dans l'indépendance, le respect mutuel et la justice.

Cette adresse dit que cette cause gagne chaque jour du terrain en Europe, laquelle soupire après l'allégement des charges et la sécurité du lendemain.

LES BOULANGISTES HUÉS

Blâme à M. Vergoin

Pontoise, 24 décembre.

La Ligue des Patriotes avait organisé aujourd'hui une réunion publique.

MM. Paul Déroulède, Vergoin, Laisant, Gallian et Michelin qui devaient parler ont été conspués par les 1,200 électeurs qui se trouvaient dans la salle.

Pendant deux heures ils ont inutilement essayé de parler.

De guerre lasse ils se sont retirés sous les huées de la foule.

Aussitôt les assistants ont constitué un nouveau bureau sous la présidence de M. Hubbard et ont voté un ordre du jour invitant M. Vergoin à donner sa démission de Seine et Oise.

Voici le texte de l'ordre du jour voté à cette réunion :

Les citoyens réunis à Pontoise, salle Bordeaux, le 23 décembre 1888, expriment leur profond mépris pour les menées plébiscitaires et césariennes, et demandent la répression énergique des conspirateurs qui veulent faire du général Boulanger l'égorgeur de la République.

Ils déclarent que le citoyen Vergoin a manqué à son mandat de député républicain et a perdu la confiance de ses électeurs. Ils l'invitent à donner sa démission pour rendre les électeurs de Seine-et-Oise juges de sa conduite.

LE BANQUET DE MONTLUÇON

Montluçon, 24 décembre.

Vingt brigades de gendarmerie sont arrivées ce matin sur divers points du département, ce qui a fait croire à la venue de M. Boulanger. 5000 à 6000 personnes se sont rendues après-midi à la gare pour attendre le train de Paris qui arrive à 4 heures.

Des détachements de troupes et de gendarmes gardaient les abords du débarcadère. M. Boulanger n'est pas venu, on sait que le député du Nord avait prévenu ses partisans qu'il ne viendrait pas.

Un banquet a eu lieu ce soir, la circulation étè interceptée dans toutes les rues qui aboutissent à la salle où sont réunis les convives.

UNE EXÉCUTION CAPITALE

A BLOIS

Blois, 24 décembre.

Ce matin, à sept heures cinq minutes, a eu lieu sur la place de la République, à Blois, l'exécution de Lyautey, condamné à mort pour assassinat par la Cour d'Assises de Loir-et-Cher.

L'arrivée à Blois de Deibler et de ses aides avec les hommes de la justice avait produit hier, dans la ville, une grande émotion et une immense foule n'a cessé de stationner toute la nuit sur la place du Marché pour attendre l'exécution.

A sept heures moins vingt, le directeur de la prison, le procureur de la République, le juge d'instruction, le greffier du tribunal et les gardiens ont pénétré dans la cellule du condamné.

Lyautey, qui dormait tranquillement, a été réveillé par un gardien, puis, se apercevant le directeur de la prison, qui s'est approché de lui, pour lui annoncer le rejet de son recours en grâce, il s'est mis à trembler de tous ses membres.

L'aumônier de la prison a en ensuite avec le condamné un entretien de quelques instants ; puis Deibler et ses aides se sont emparés de lui.

La toilette terminée, Lyautey est monté avec l'aumônier dans le fourgon pour aller place de la République, où la guillotine avait été dressée dans la nuit.

Lyautey n'a pas faibli pendant le trajet ni au pied de l'échafaud.

Après l'exécution, qui s'est faite assez rapidement, le corps du supplicié a été transporté dans un des fourgons de l'exécuteur au cimetière, pendant l'inhumation, l'aumônier de la prison a récité des prières.

La foule a envahi encore longtemps après l'exécution, la place de la République.

LE BOULANGISME EN LORRAINE

Le boulangisme dans les Vosges. — Une nouvelle conférence de M. La guerre annoncée.

Epinal, 24 décembre.

Les affiches suivantes viennent d'être *apposées sur les murs de la ville.*

Première affiche :

Comité radical d'Epinal. — Réunion privée, avec le concours de M. Georges Laguerre, député de Vaucluse, salle du Bosquet..

Les électeurs patriotes et républicains qui désirent assister à cette réunion sont priés d'en faire la demande par lettre au secrétaire du comité, 17, boulevard d'Ambrail, en donnant exactement leurs noms et adresses.

Le jour et l'heure de la réunion seront fixés ultérieurement.

On percevra 20 centimes à l'entrée.

LE COMITÉ.

Deuxième affiche :

Aux habitants d'Epinal,

Citoyens, les vaillantes populations de l'Est, à Saint-Dié, à Epinal et à Nancy, ont fait à la mascarade boulangiste la réception que vous savez. Le boulangisme n'est pas satisfait ! On nous annonce à Epinal une nouvelle conférence de M. Laguerre ! C'est une provocation !

Si les représentants conservateurs d'un parti quelconque venaient exposer chez nous leurs idées, défendre leurs opinions, nous, républicains de toutes nuances, nous serions d'avis qu'il faudrait les laisser parler et les laisser dire, sauf ensuite à leur répondre.

Le boulangisme n'est pas un parti avec lequel on discute : c'est une bande dont il faut étouffer les projets liberticides. Bande criminelle qui veut jeter la France et la République sous les pieds du dernier des hommes, ramassis de gens sans vergogne derrière lesquels se cachent toutes les jouissances, tous les quémandeurs économiques, tous les mécontents, tous les affamés, tous les tarés.

Le boulangisme, qui se dit le parti des *patriotes et des honnêtes gens et dont les* plus ardents défenseurs sont les récidivistes et les sujets étrangers, est payé par les bonapartistes, par toutes les réactions et par les ennemis de la France pour lui saber chaque jour le gouvernement de la patrie et renverser la République.

Avec ces gens là on ne discute plus, citoyens. Vous ne vous prêterez pas à une manœuvre louche, vous ne donnerez pas vos noms au boulangisme, vous ne vous laisserez pas embaucher, embrigader par des agents payés peut être par l'or de la réaction !

A bas la dictature, vive la République !

LES DÉMOCRATES SPINALIENS.

ETRANGER

ALSACE-LORRAINE

LES RÉFRACTAIRES

Strasbourg, 24 décembre.

Cent-seize jeunes gens de l'arrondissement de Mulhouse, qui se sont soustraits à l'obligation de servir dans l'armée allemande, sont condamnés chacun à 600 marcs d'amende, ou, en cas d'insolvabilité, *à six semaines de détention.*

VIVE LA FRANCE !

Strasbourg, 24 décembre.

E. Beck, garçon boucher de Sausheim, se trouvant, le 30 octobre 1887, dans un lieu public, poussa à plusieurs reprises le cri de : « Vive la France! »

Poursuivi pour avoir préféré des cris séditieux, le sieur Beck se réfugia à Belfort; mais, revenant au pays, il fut arrêté, et il a comparu le 20 de ce mois devant le tribunal de Mulhouse qui l'a condamné à six mois de prison et 16 marcs d'amende.

ALLEMAGNE

LA MALADIE DE BISMARCK

Berlin, 24 décembre.

L'état de santé de M. de Bismarck est de plus en plus mauvais et cause de vives inquiétudes.

Il y a dix jours qu'il n'a pu se lever. Les jambes sont excessivement gonflées jusqu'aux cuisses.

Son médecin ordinaire a réclamé une consultation qui a eu lieu hier et que l'on tient absolument secrète. Le comte Herbert de Bismarck y assistait.

Le chancelier ne se rend pas compte de la gravité de sa situation. Mais on doute fort dans son entourage que même sa forte constitution puisse résister longtemps à des crises aussi prolongées. Il triomphera peut-être de celle-ci, mais la prochaine pourrait bien lui être fatale.

Guillaume II a marqué le désir d'aller lui faire une visite ; certaines circonstances en ont seules empêché. Le comte Herbert de Bismarck y assistait.

Le chancelier ne se rend pas compte de la gravité de sa situation. Mais on doute fort dans son entourage que même sa forte constitution puisse résister longtemps à des crises aussi prolongées. Il triomphera peut-être de celle-ci, mais la prochaine pourrait bien lui être fatale.

Guillaume II a marqué le désir d'aller lui faire une visite ; certaines circonstances en ont seules empêché. Le comte Herbert de Bismarck y assistait.

ITALIE

TROUBLES A ROME

Le drapeau rouge. — Collision avec la police. — Un député blessé.

Rome, 23 décembre.

La plus importante des réunions qui ont célébré l'anniversaire de la mort d'Oberdank, a été tenue sur la Piazzana Vom.

Des discours si violents ont été prononcés, que les assistants très surexcités se sont tirés dans la rue et déployèrent le drapeau rouge.

Les gendarmes qui gardaient les abords de la salle les sommèrent de se disperser ; sur leur refus, il y a eu collisions des deux parts.

Il y a eu aussi des blessés; le député Panzano, de l'extrême gauche, a été très maltraité.

Les manifestants, finalement, ont dû abandonner leur drapeau et prendre la fuite.

COMPLOT A NAPLES

Une Société secrète

Naples, 24 décembre.

La police, en faisant une enquête sur la récente tentative de faire sauter le consulat allemand à Naples, a découvert l'existence d'une société secrète appelée la *Fiaccola* qui se recrutait exclusivement à Naples et en Sicile.

Cette société avait projeté, paraît-il, un attentat contre la vie de l'empereur Guillaume lors de sa visite à Naples, mais l'exécution de ce projet a été empêchée par un hasard.

De nombreuses arrestations ont été opérées se rattachant à cette affaire.

MARIAGE PRINCIER

Rome, 24 décembre.

Le bruit du mariage du prince royal d'Italie avec la princesse Clémentine, fille du roi des Belges, revient sur l'eau. On dit que le contrat serait signé au mois de mai à Bruxelles.

DERNIÈRE HEURE

Le candidat républicain dans la Somme

Amiens, 24 décembre

Le congrès républicain s'est réuni aujourd'hui dans la salle St-Denis pour désigner un candidat à l'élection du 6 janvier.

Après une discussion, le Congrès s'est rallié, sauf sept voix, à la candidature de M. Ernest Cauvin, mais celui-ci a refusé en alléguant le manque d'unanimité.

Il a quitté la salle.

Une délégation du congrès, conduite par M. Jamétel, député, s'est alors rendue chez lui. Après une longue hésitation, M. Cauvin a accepté.

REVUE DE LA PRESSE

Le Discours de M. Jules Ferry

L'abondance des matières nous a fait retarder de vingt-quatre heures les extraits des principaux journaux commentant le discours Ferry. Nous en présentons nos excuses à nos lecteurs.

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Le Petit National :

En se confinant avec un avenglement incompréhensible dans l'immobilisme, pour braver en tenfaron les atteintes de l'impopularité, M. Jules Ferry nomme M. Constans-Lacour ne fait que recruter des adhérents à la politique ministérielle.

La Lanterne :

Ce que M. Ferry propose, c'est la division irréconciliable aux élections prochaines. Ce politique tolérant qui déclare n'avoir excommunié personne, a fait de son discours une excommunication contre tout ce qui n'est pas de sa *chapelle et de son clergé.*

Le Rappel :

Et c'est après cette exurance (les élections de 1885) que le parti dont M. Ferry est le chef rompt ragoureusement avec le parti radical.

Oh ! il ne rompt pas, il lance « la guerre à outrance », il le dit et le répète, il est même « prêt à toutes les alliances ». Il signifie aux radicaux qu'il désire toutes leurs voix, qu'il n'en accepte aucune, et puis il leur offre de collaborer. Ça ressemble à cette demande en mariage : Madeleine, vous savez bien que j'ai une idée commune, je vous trouve affreuse, physiquement et moralement vous me faites horreur, voulez-vous m'accorder votre main ?

AUGUSTE VACQUERIE.

L'Événement :

Le discours de l'Hôtel Continental est d'un opportuniste, mais il est bien le plus opportun que M. Jules Ferry pût imaginer. Il s'adresse au Sénat, non au pays qui ne l'entendra pas. M. Jules Ferry parle à M. Constans et à son état-major sans soldats : et ce chef marche à reculons.

La Justice :

Nous comprenons, à dit M. Ferry, la politique de deux façons absolument inconciliables : mais je demande que nous nous unissions. Il n'a fait qu'une réserve, une seule, en aisant : seulement, notre entente ne pourra pas se terrain d'aucune réforme, quelle qu'elle soit. Renoncez à tout, convertissez-vous à ma façon de voir, et nous nous travaillerons ensemble.

Le XIXe Siècle :

La politique que M. Jules Ferry recommande au pays ne diffère guère de celle que M. Challemel-Lacour recommande au Parlement. Les uns comme l'autre des deux orateurs laissent clairement entendre que la cause libérale n'a guère à compter sur eux, et qu'ils seraient plutôt disposés à restreindre les libertés actuelles qu'à en accorder de nouvelles.

Le Siècle :

En réalité, M. Ferry en lient toujours pour le péril à gauche, et c'est toujours cela qui fait le fond de sa politique. Les électeurs y ont déjà répondu. Mais il faut avoir qu'il n'est de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Le Mot d'Ordre

Mais si, laissant de côté la forme, on va au fond des choses, on trouver que M. Jules Ferry est plus prédéfinible que jamais, qu'il n'abandonne pas un atome de ses vues personnelles, qu'il se réserve très nettement à faire la plus petite concession.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

La Patrie :

Il est impossible de montrer à la fois plus d'hypocrisie, d'impudence et de cynisme que de l'a fait hier, à la Société d'Association républicaine du centenaire de 1789, M. Jules Ferry.

Le Moniteur universel :

Si les républicains, pour conjurer le défaite qui les menace aux élections prochaines, n'ont *rien de mieux à proposer au pays que le retour* de M. Jules Ferry aux affaires, autant vaudrait dire qu'ils renoncent à la lutte et qu'ils se reconnaissent battus d'avance.

L'Univers :

Bref, M. Challemel-Lacour dit : « Reculons ! » M. Ferry se borne à dire : « Arrêtons-nous ! » M. Ferry n'en dit point autre. Pour ramener à la République la masse des modérés qui s'en détache, un seul moyen reste aux opportunistes : c'est de revenir, avec énergie et persévérance, en arrière.

Ils le sentent, et ils n'osent même pas le dire : donc ils ne le feront pas.

L'Autorité :

Le discours de M. Ferry ne comporte aucune sanction : ce n'est pas un acte. Ce n'est qu'un *peu de bruit, sans portée, sans conséquence.*

LES TROUBLES

en Belgique

Les attentats à la dynamite

Les parquets de Mons et de Charleroi poursuivent activement les investigations ouvertes à charge des auteurs supposés des explosions de dynamite de Carnières, de Morlanwelz et de La Louvière. Il résulterait d'avoux faits, paraît-il, dans des dénonciations parvenues à la justice, que ces attentats auraient été principalement préparés dans les cabarets ouvriers.

C'est ainsi qu'on rapporte que, dans un meeting de l'espèce, tenu, le 5 décembre, à la Louvière, on aurait distribué de la dynamite et des bonnets de police. Or, on se rappelle que c'est durant la nuit du 5 au 6 décembre, qu'une cartouche de dynamite éclatait sous les fenêtres de l'auberge tenue par les demoiselles Roulez et dans laquelle on supposait qu'était encore logé un détachement de gendarmerie, parti depuis trois jours.

C'est la même nuit également qu'une bouteille remplie de poudre était lancée et faisait explosion dans les fenêtres d'un parloir de l'Institut St-Joseph.

Les renseignements qui nous parviennent, nous permettent d'affirmer que la justice n'est pas éloignée de connaître les auteurs de ces divers attentats.

NOUVELLES MILITAIRES

La répartition des classes

La loi sur le recrutement actuellement en discussion ne pouvant *être applicable* à partir du premier janvier 1889, les préfets viennent d'être invités à transmettre aux maires, comme cela a lieu chaque année, le tableau de répartition des classes.

Il résulte de ce tableau qu'à partir du premier janvier et jusqu'au premier juillet 1889 les vingt classes astreintes au service militaire en vertu de la loi de 1872 se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes de 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887;

Réserve de l'armée active : classes de 1879, 1880, 1881 et 1882 ;

Armée territoriale : classes de 1874, 1775, 1876, 1877 et 1878.

Réserve de l'armée territoriale : classes de 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Réservistes

Deux classes de réservistes seront appelées *l'année prochaine* : les classes de 1880 et 1882.

La convocation de l'infanterie comprendra comme d'habitude deux catégories de réservistes, les hommes exercés et les hommes non exercés.

Les réservistes appartenant aux sections de secrétaires d'état-major et de recrutement, aux sections *d'infirmiers* et aux sections d'ouvriers administratifs et d'ouvriers militaires continueront à être appelés pendant toute l'année suivant les besoins du service, par ordre d'appel individuel.

Armée territoriale

Pour l'armée *territoriale*, la convocation comprendra la seconde partie des classes de 1876 et 1877, c'est-à-dire :

Dans l'infanterie, les 1er et 2e bataillons des régiments de numéros impairs et les 3e bataillons des régiments de numéros pairs.

Dans la cavalerie, les escadrons de numéros impairs.

Le mode d'appel des territoriaux affectés aux sections d'administration et d'infirmiers est le même que pour les réservistes de ces sections.

Les dispensés

Il est à peu près certain que pour des raisons budgétaires les deux classes de dispensés de l'article 17 qui devaient accomplir en février et avril 1889 une période d'instruction d'un mois, ne seront pas convoquées.

Seuls les dispensés des classes de 1884 et 1885, qui ont obtenu en 1888 un sursis d'appel, seront appelés le 1er mars pour un mois.

Revue d'appel

Il sera procédé en 1889 à une revue d'appel des hommes des classes de 1884 et 1886 dispensés comme soutiens de famille en vertu de l'article 22 de la loi, et des hommes des classes de 1876, 1880, 1881 et 1886 classés dans les services auxiliaires.

Cette revue aura lieu au chef lieu de canton le jour de la tournée de revision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1888.

Rappelons à ce sujet que les hommes *ont la faculté de répondre à l'appel*, au canton dont dépend la commune où ils résident et qu'en aucun cas ils ne sont obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les intéressés seront informés par les affiches des jours et heures fixés pour la séance du conseil de révision au chef lieu de canton.

Chronique régionale

TIRAGE AU SORT

DE LA CLASSE 1888

Il sera procédé aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, par M. le Secrétaire Général ou par l'un de MM. les Membres du Conseil de Préfecture, dans les cantons de l'arrondissement de Lille, et par MM. les Sous-Préfets, dans leur arrondissement respectif, à l'examen des tableaux de recensement, ainsi que du tirage au sort des jeunes gens du département du Nord faisant partie de la classe 1888, savoir :

Arrondissement de Lille

Lille-Ouest, lundi 21 janvier, 1 h 1/2 du soir. — Lille centre, mardi 22, 1 h. 1/2. — Quesnoy sur Deûle, jeudi 24, 10 h. du matin. — Haubourdin, vendredi 25, 1 h. 1/2 du soir. — Armentières, samedi 26, 1 h. 1/2 — *Lille sud-Est, lundi 28, 1 h. 1/2. —Seclin* mardi 29, 2 h. — Cysoing, jeudi 31, 9 h. du matin. — Pont à Marcq, vendredi 1er février, 3 h. 1/2 du soir. —Lannoy, 2 samedi 2, 9 h. du matin. — Lille-Nord-Est, lundi 4, 1 h. — Tourcoing Nord, mardi 5, 8 h.— Tourcoing Sud, mardi 5, 8 h. — Lille Sud-Ouest, mercredi 6, midi. — La Bassée-Ouest, jeudi 7, 10 h. 1/2 du matin. — Haubourdin-Est, vendredi 8, 1 h. — Roubaix est, samedi 11 h, 3/4 matin.

Arrondissement d'Avesnes

Baval, lundi 21 janvier, 1 h. du soir. — Maubeuge, mardi 22, 9 h 1/2 du matin. — Berlaimont, mercredi 23, 11 heures 1/2 du matin.— Trélon, jeudi 24, 10 h. 1/2 du matin — Landrecies, vendredi 25, 9 h. 1/2 du matin. — Soire le Château, samedi 26, 9 h. 1/2 du matin. — Le Quesnoy-Est, lundi 28, à 9 h. 1/2 du matin. — Le Quesnoy-Ouest, mardi 29, 10 h. du matin. — Avesnes Nord, mardi 29 10 h. du matin. — Avesnes Sud. Mardi 29. 11 h. du matin.

Arrondissement de Cambrai

Marcoing, lundi 21 janvier, 10 heures du matin. — Cambrai-Ouest, mardi 22, 10 h. — Clary, mercredi 23, 10 h. — Cambrai-Est, jeudi 24, 10 h. — Solesmes, vendredi 25, 10 h. — Le Cateau, samedi 26, 10 h. — Carnières, lundi 28, 2 h.

Arrondissement de Douai

Arleux, lundi 21 janvier, 1 h. 1/2 du soir. — Douai Sud, mardi 22, 2 h. du soir. — Marchiennes, mercredi 23, 10 h. matin. — Douai Ouest, jeudi 24, 2 h. 1/2 du soir. — Orchies, vendredi 25, 2 h. 1/2 soir. — Douai Nord, samedi 26, 2 h. soir.

Arrondissement de Dunkerque

Gravelines, lundi 21 janvier, 11 h. matin. — Bergues, mercredi 23, 11 h. matin. — Dunkerque Est, vendredi 25, 9 h. matin — Bourbourg, samedi 26, 11 h. matin. — Hondschoote, lundi 28, 11 h. matin. — Wormhoudt, mercredi 30, 11 h. 1/2 matin. Dunkerque-Ouest, vendredi 1er février, 9 h. matin.

Arrondissement d'Hazebrouck

Hazebrouck-Nord, mardi 22 janvier, à 9 heures du matin. — Hazebrouck Sud, mardi 22, à 11 h. — Steenvorde, mercredi 23, à 10 h. 1/2. — Bailleul-Nord Est, jeudi 24, à 9 h. 1/2. — Bailleul-Sud Ouest, jeudi 24, à 11 h. — Cassel, samedi 26, à 10 h. 1/2. — Merville, mardi 29, à 10 h.

Arrondissement de Valenciennes

Valenciennes-Est, lundi 21 janvier, 9 h. du matin. — Denain, lundi 21, 2 h. du soir. — Saint-Amand-Rive-Droite, mardi 22, 9 h. 1/2 du matin. — Saint-Amand-Rive Gauche, mardi 22, 11 h. du matin. — Valenciennes-Sud. mercredi 23, 9 h. du matin — Valenciennes-Nord, mercredi 23, 2 h. du soir. — Condé, jeudi 24, 9 h. 3/4 du matin. — Bouchain, vendredi 25, 9 h. du matin.

L'autorisation de se faire visiter dans le département de la résidence ne sera accordée qu'aux jeunes gens pour lesquels, au moment du tirage au sort dans le canton de leur domicile, la demande en sera faite, soit par eux-mêmes, soit en leur nom, par leur père, mère ou tuteur. Mention de cette demande sera faite sur la liste.

Il est rappelé aux jeunes gens que les sursis d'appel, prévus par l'article 23 de la loi précitée, doivent être demandés avant le tirage au sort.

Armée territoriale. — Sont promus dans l'infanterie de l'armée territoriale :

1a grade de lieutenant : 1er régiment. — M. Signez, lieutenant d'infanterie territoriale démissionnaire.

3 *régiment.* — M. *Six, lieutenant d'infanterie* territoriale démissionnaire.

6e régiment. — MM. Dumez, lieutenant d'infanterie territoriale démissionnaire ; Delahaye, id ; Gustave Lhotte, id.

Au grade de sous-lieutenant : 1er régiment.— MM. Leleu, Brackers-d'Hugo, Schutz, Dupiessy,

2e régiment. — MM. Lengart, Fecq, Bonnel, Delporte, Billau, Genu, Boulan, Sustandal, Lyon.

3 *régiment.* — MM. Hennion, Mouquet, Foulon, Coupez, Delsart.

4e régiment. — MM. Fosset, Boulan, Flament, Bachelart, Lebeau.

5e régiment. — MM. Carton, Thurin, Aucremanne, Dagallier, Léridon, Beclitz, Dupont, Lorthiois.

6 régiment. — MM. Vischy, Bonnier.

7e régiment. — MM. Tellier, Ducourant, Guffroy.

8e régiment. — MM. Behague, Mollet, Parey, Dautremer, Debuire.

Chronique Locale

ROUBAIX

BONNE FOI RÉACTIONNAIRE

Comme nous nous y attendions, le Journal de Roubaix, fidèle à sa tactique habituelle, évite la question que nous lui avons posée et cherche à équivoquer. — Nous lui parlions Gilly, il nous répond Drumont.

Peu nous importe que le *Journal de Roubaix* trouve notre article méchant. On est toujours trouvé méchant lorsqu'on lui dit la vérité. Lui seul peut diffamer et outrager quotidiennement tout ce que le parti républicain renferme de plus honorable sans faire montre de méchanceté ou de mauvaise foi.

Nous ne voulons pas étendre la discussion sur le moment qu'on en change le sens ; voici ce que nous avons voulu dire et que nous avons dit en posant notre question :

Monsieur Reboux en prêtant la publicité de sa dévote et honnête feuille à un ramassis de calomnies aussitôt démenties que parues (comme on a pu s'en assurer en lisant dans *ses colonnes les extraits* de la presse quotidienne). A t-il fait preuve d'honnêteté et de bonne foi ?

Nous demandons à M. Reboux de M. Gilly à patronner l'imprudente méchanceté (sic) de M. Chirac, qu'un jugement régulier nous présente comme inceste, le *Journal de Roubaix* fait-il œuvre d'honnêteté.

Jusqu'ici M. Reboux tenait en égale estime le livre de M. Drumont et celui attribué à M. Gilly puisque les deux pamphlets profitaient chez lui d'une réclame égale et partageaient les honneurs de la même vitrine.

Aujourd'hui, voulant se dégager de la responsabilité assez dangereuse qu'il assuma en se faisant le propagateur des calomnies d'un homme tiré, il cherche à se dégager en nous opposant un autre livre qu'il dit être mieux écrit et qui ressasse les mêmes calomnies en meilleur style.

Il ne nous plaît pas de suivre le Journal de Roubaix dans ses dégressions, — jusqu'après notre article il ne faisait pas de différence entre *le Vin et Vin et Vin* et *Mes Dossiers* ; nous voulons faire comme lui en mettant dans le même sac Drumont Chirac ainsi que leur placier.

La seule chose que nous voulions établir, et nous croyons l'avoir fait c'est que le *Journal de Roubaix*, ne pouvait, de bonne foi, excommunier à ses lecteurs le livre désavoué par M. Gilly sans en accepter la responsabilité pour son compte — M. Reboux la décline, — Qu'on en tire la conclusion.

SECTIONNEMENT DES CANTONS DE ROUBAIX

On sait que les conseillers généraux républicains de Roubaix ont fait émettre par le conseil général du département, après le brillant rapport de M. Dron, le vœu qu'il y avait lieu *dans ce que Roubaix fut divisé en trois* cantons.

C'était, croyons-nous, en août dernier et néanmoins on nous affirme que le projet de loi nécessaire n'est pas encore inscrit au rôle de la Chambre. Il y a cependant urgence, puisque les élections prochaines des conseillers généraux à lieu en juillet prochain.

Les Roubaisiens seraient reconnaissants à M. le Préfet du Nord, qui leur a déjà donné tant de preuves de l'intérêt qu'il porte à leur cité, de vouloir bien presser la solution d'une question si importante pour eux.

Nous avons la ferme confiance que M. Saisset-Schneider fera tout ce qui lui sera possible, pour que nos prochaines élections notre ville ait un nombre de conseillers en rapport avec sa situation et son importance.

Mort subite. — Hier soir, *vers huit* heures du soir, M. Berte, *employé chez* M. Delaporte, a été victime d'une hémorrhagie abondante dans la rue Pierre-de-Roubaix.

Le docteur Dujardin lui procura quelques soins, puis il le fit transporter à son domicile, rue de Mons où il ne tarda pas à succomber.

M. Berte souffrait depuis un certain *temps d'une* affection des poumons.

Accident. — Dimanche soir, vers neuf heures, Mme veuve Delescluse, née Catherine Ilya, âgée de 71 ans, demeure au boulevard de Belfort, 111, est tombée dans l'escalier de sa maison.

Dans sa chute, elle s'est fracturée le bras droit.

M. le docteur Lepoutre, qui lui a donné les premiers soins l'a fait adjoindre d'urgence à l'hôpital.